

Compte rendu du groupe de travail des directeur·rice·s du 24/11/2021

Présent·es : M. Nedellec, IEN A-dasen, C. Nicolli, CPC Adasen, C. Danhiez, ref directeurs Nord et directrice Viennay, GG. Lafoix, ref. directeur sud et directrice Magné, 10 directeur·rices, **1 représentant·e FSU**, 1 UNSA, 1 SNUDI FO

Ordre du jour : - Composition et renouvellement GT.
- Les axes de travail pour cette année scolaire.
- Projections calendaires.

Mme l' A-DASEN a abordé ce groupe de travail par la simplification des chaînes hiérarchiques et l'identification des personnels-ressources qui avaient été abordées l'année précédente : organigramme avec noms, photos, recherche par mot-clé.
Ce travail est encore en cours car il s'est avéré plus complexe que prévu. Une demande a été faite de mettre des infos sur les RASED et les PIAL.

En deuxième point l'A-DASEN a évoqué les Newsletters pédagogiques et administratives. Il est prévu d'envoyer ces lettres en décalé : une semaine l'une et une semaine l'autre. *Voilà qui va radicalement changer votre quotidien de directeur·rices !*

Concernant l'organisation de l'espace des directeur·rice·s en ligne (qui est dans l'espace pédagogique sur intranet de la DSDEN) : quelques modifications ont été apportées. L'administration convient que cet espace n'est pas du tout intuitif et essaie de le rendre plus pratique. *Comme à peu près tous les outils en ligne de l'administration, ils sont peu intuitifs et ne servent pas à grand chose ...*

Une formation continue de 2 jours sur le temps de travail devrait être proposée entre janvier et mai. Cette formation fait suite aux annonces de Blanquer.

Un sondage a été envoyé aux collègues directeur·rice·s, ils ou elles devaient le remplir avant jeudi 26 novembre.

3h sur le DUER seront obligatoire pour tou·tes

Ces formations auront lieu de janvier à mai, en dehors des jours de décharge

9 choix à classer par ordre de préférence.

On espère que les collègues pourront assister à des formations qui leur conviennent et ne se verront pas imposer leur 9ème choix.

Le SNUipp-FSU fait remarquer que certaines des formations proposées pourraient intéresser les collègues adjoints et pas seulement les directeur·rice·s, notamment celles sur la communication non violente, le PSC1 ; le DUER (...) qui concernent tous les enseignant·e·s.

L'A-DASEN nous répond qu'il n'est pas prévu que les enseignant·e·s aient des formations en dehors des 18h d'AP.

On a bien compris que désormais seule une catégorie de personnel aura le droit à la formation sur le temps de travail, que les enseignant·e·s ne sont plus que de simples exécutant·e·s. Ils·elles devront se contenter des 18h d'animations pédagogiques imposées sur les maths et le français. Encore de quoi motiver des vocations.

Il a beaucoup été question de cette nouvelle plateforme, PHARE, mise en test sur 4 circons (Melle, Thouars, Bressuire et Parthenay) et qui connaît encore bien des bugs, dicit l'A-DASEN. Cette nouvelle application est mise en place pour prévenir et lutter contre le harcèlement.

Au niveau départemental, il y a deux référents harcèlement (T. Prud'hon et B. Roussel). Sur chaque circo, 1 équipe ressource de 5 personnes a été formée pour intervenir en prévention des situations. Dans le 1^{er} degré, nous avons donc une équipe pour la totalité des écoles de la circo. Les directeur·rice·s ont eu une réunion d'information de 45 minutes le lundi 29 novembre, afin d'expliquer en quoi va consister PHARE. Chaque école ou plutôt chaque directeur·trice doit s'engager à signer la charte et s'engager à mener des actions (ateliers avec les parents, journée « Non au harcèlement »...)

L'A-DASEN a bien tenté de nous expliquer plusieurs fois en quoi consistait cette plateforme PHARE, mais nous sommes resté·e·s dubitatif·ve·s.

Pour le SNUipp-FSU 79 , c'est encore une énième usine à gaz qui devrait permettre de lutter contre le harcèlement dans les écoles, comme si on avait besoin d'une plateforme et de signer une charte pour lutter contre le harcèlement dans nos écoles ! Les enseignant·e·s ont besoin de formation et d'outils sur le harcèlement et du temps pour s'approprier ces outils. Par exemple, les directeur·rice·s sont invité·e·s (ou obligé·e·s) à signer la charte dans l'urgence, sans que les informations n'aient eu le temps d'être appropriées, comprises...

La problématique des PIAL et le manque d'AESH ont été abordés également par les directeur·rice·s. Tous·tes conviennent que les PIAL pèsent sur la charge de travail des directeur·rice·s.

Les directeur·rice·s et le SNUipp-FSU ont aussi abordé les procédures de demande d'intervention des brigades soutien (aux équipes et aux directeur·rice·s) : il faut remplir des documents pour avoir du soutien. Les directeur·rice·s ont souhaité avoir des compléments d'informations. Dans un 1^{er} temps, ils et elles ont été étonné·e·s que les formulaires de demande aient été déposés sur l'espace pédagogique sans aucune information auprès des principaux concerné·e·s.

Dans un 2^{ème} temps , le SNUipp-FSU s'est étonné de la procédure en elle même.

Réponse de l'administration : Concernant les brigades soutien aux équipes, celles-ci sont déployées par l'A-dasen, sur sollicitation des IEN après contact avec les directeur·rice·s. L'A-DASEN donne un avis favorable ou non, et si non elle propose autre chose.

Le SNUipp-FSU s'est étonné que cette demande se fasse via l'IEN car sur le formulaire il est écrit « à remplir par l'équipe pédagogique et/ou le ou la directeur·rice ». Et cependant, l'IEN doit donner son avis avant de le faire remonter à l'ADSEN. Une belle chaîne hiérarchique pour régler des problèmes assez urgent dans les écoles !

Le SNUipp-FSU a fait valoir qu'il était absurde que les collègues directeur·rice·s remplissent un formulaire pour avoir de l'aide dans leur tâche de direction. Il a rappelé que depuis des années les directeur·rice·s demandent un allègement des tâches administratives et alors qu'ils elles ont besoin d'aide pour réaliser ces tâches on leur demande de remplir un nouveau formulaire ! Cette procédure manque quand même de logique. N'est-il pas possible d'informer les collègues qu'ils peuvent demander de l'aide par un simple mail ou coup de téléphone sans avoir encore une fois à se justifier sur la quantité de travail qu'ils ont à faire ? Il n'est plus à prouver que le travail des directeur·rice·s s'est alourdi au fil des années, tout le monde le reconnaît, du DASEN au ministre !

Une demande d'explication a été faite sur le livret de parcours inclusif . Réponse il est encore en phase d'expérimentation. Quelques écoles-pilotes sont en phase de test.

Le SNUipp-FSU reste circonspect sur ce livret et s'interroge sur les données des élèves en situation de handicap stockées numériquement.

- les directeurs ont demandé ce qu'il en était de décharger tous les directeur·rice·s des APC.

Le SNUipp-FSU rappelle qu'il a une consigne syndicale simple : Stop aux APC pour tous·tes les enseignant·e·s

- des questions ont été posées également sur les évaluation d'écoles : Sur quel temps ? Combien de temps ? Le SNUipp-FSU a fait savoir que sur Chauray, qui expérimente cette auto évaluation, 12h ont été prises sur les animations péda. Il a alors été demandé si les écoles qui commenceront en janvier, auront le droit aussi à ces 12h, car les animations péda ont ou vont commencer pour certain·e·s. La priorité aux maths et au français sera-t-elle toujours de rigueur dans ces cas ?

Le SNUipp-FSU demande que ces évaluations d'écoles ne soient pas imposées, elles ne sont pas une priorité.

Après avoir échangé pendant très longtemps sur ces différents points , l'administration est revenue à l'ordre du jour qui était les propositions d'axes de travail de ce groupe de travail pour l'année scolaire.

Voici les propositions : une maquette où seront inscrites les missions des directeur·rice·s, une plaquette sur les partenaires des écoles, et un mémo des plans-programmes-projets.

Concernant les missions des directeur·rice·s, il nous semble qu'elles sont déjà connues des collègues. L'administration souhaite-t-elle en rajouter des nouvelles ?

Vous trouverez ici, les tâches et missions des directeur·rice·s selon le SNUipp-FSU : https://www.snuipp.fr/IMG/pdf/Taches_DIR.pdf

Les dates des prochains GT direction : 23 mars 2022, 8 juin 2022